

Comment créer sa SARL avec Legalstart ?

## Description

Parmi les formalités disponibles sur son site, Legalstart propose la [création de SARL en ligne](#) à ses clients. En effet, il s'agit d'un prestataire spécialisé dans les formalités et l'accompagnement d'entreprises, au même titre que LegalPlace.

Ainsi, le recours à ce prestataire présente quelques spécificités qu'il convient de connaître avant de se lancer : procédure de création, coûts, accompagnement, etc...

[En savoir plus sur Legalstart](#)

## Comment procéder à la création d'une SARL avec Legalstart ?

Créer une SARL demande de respecter plusieurs étapes importantes. Par ailleurs, l'entrepreneur doit nécessairement transmettre un certain nombre de justificatifs au prestataire afin qu'il puisse réaliser les formalités requises pour son compte.

### Les 3 grandes étapes à suivre

Pour créer une SARL avec Legalstart, il faudra **respecter les 3 étapes** suivantes :

1. compléter un questionnaire en ligne ;
2. joindre les pièces justificatives demandées ;
3. choisir le pack de prestations souhaité.

Après l'avoir réceptionné, les formalistes vérifient le dossier. S'il est complet et que tous les documents ont bien été transmis, ils peuvent alors procéder à la demande d'[immatriculation de la SARL](#).

Les formalistes **réalisent cette démarche sur le guichet des formalités des entreprises** (ou guichet unique) géré par l'INPI. Ensuite, le guichet transmet le dossier aux différentes administrations. L'administration se charge automatiquement d'inscrire la nouvelle société au Registre National des Entreprises (RNE). Si l'activité exercée par la SARL est commerciale, elle sera également immatriculée au Registre

du Commerce et des Sociétés ([RCS](#)).

**À noter** : L'entrepreneur va alors recevoir les documents d'immatriculation. Il pourra notamment obtenir l'extrait Kbis de la société et son numéro SIREN.

## Les pièces justificatives à joindre au dossier

Le représentant légal de la SARL en cours de création doit **transmettre des documents obligatoires** aux équipes de Legalstart. Il doit télécharger ces documents directement sur son espace client afin que les juristes puissent y avoir accès.

### Documents relatifs aux gérants

Pour le gérant, l'administration a besoin des pièces justificatives suivantes :

- carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité pour les dirigeants de nationalité française, les ressortissants de l'UE et les étrangers ne résidant pas en France OU titre de séjour ou récépissé permettant l'exercice d'une activité commerciale pour les étrangers résidant en France ;
- une déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation.

**Attention** : Le gérant d'une SARL ne peut pas être une personne morale.

Si le conjoint du gérant ou son partenaire de PACS souhaite travailler régulièrement dans la société, il faudra également joindre l'un des documents suivants :

- attestation sur l'honneur relative au choix du statut (salarié, associé, collaborateur) ;
- acte de mariage ou extrait d'acte de naissance avec mention du mariage ou livret de famille s'il s'agit d'un conjoint collaborateur ;
- certificat de PACS ou extrait d'acte de naissance portant la mention du PACS pour les partenaires de PACS.

### Documents relatifs à la société

S'agissant des documents relatifs à la société elle-même, l'administration exige :

- un exemplaire des statuts datés, signés et paraphés par les associés ;
- l'attestation de parution d'un avis de création dans un journal d'annonces légales ;
- l'attestation de dépôt de fonds ;
- le rapport du commissaire aux apports en cas d'apport en nature ;

- un justificatif de domiciliation du [siège social](#) de la SARL : ce justificatif de jouissance des locaux peut correspondre à un justificatif de domicile de moins de 3 mois (si le siège social est fixé au domicile du gérant), à un bail commercial, à un contrat de domiciliation, à une promesse d'achat de fonds de commerce, etc...

Par ailleurs, l'administration **demande des documents supplémentaires** pour des situations particulières. Par exemple, en cas de nomination d'un commissaire aux comptes, une copie de l'acte de nomination (sauf si inscrit dans les statuts) et une lettre d'acceptation des fonctions par le commissaire aux comptes sont exigées.

En outre, si l'activité de la société est réglementée, l'administration demandera une copie de l'autorisation.

**À noter** : Legalstart agissant en tant que mandataire, le gérant de la SARL devra également signer un mandat. Ce mandat sera aussi déposé sur le guichet unique.

## Quel est le coût de création d'une SARL avec Legalstart ?

Le recours aux services de Legalstart implique le paiement de frais supplémentaires, en plus des frais administratifs classiques liés à la création d'une société. En fonction du niveau de service, le prix final engagé sera plus ou moins élevé.

### Les frais administratifs liés à la création d'une SARL

Le [coût de création d'une SARL](#) comprend toujours :

- le montant du capital social ;
- le prix de l'annonce légale de constitution ;
- les frais d'immatriculation.

Concernant le montant du capital social de la société, les associés fondateurs peuvent librement le choisir. La loi ne prévoit pas de montant minimum. Ainsi, les associés peuvent créer une SARL avec un capital social de seulement 1 €.

De plus, le prix d'une annonce légale de constitution de SARL **s'élève à 144 € ou 168 €** selon le département d'immatriculation de la société.

Enfin, les frais d'immatriculation pour une société commerciale sont de 37,45 €. Si cette dernière exerce une activité artisanale, il faudra ajouter 15 € à ce montant.

Quant à la déclaration des bénéficiaires effectifs, elle coûte 21,41 €.

**Attention** : Les frais énoncés ci-dessus sont incompressibles. Le gérant de la SARL devra régler ces frais quelles que soient les conditions de création de la société.

## Les tarifs appliqués par Legalstart dans le cadre de la création d'une SARL

Legalstart propose **3 différents packs** pour la création d'une [SARL](#) :

1. Starter ;
2. Standard ;
3. Sur-mesure.

## Packs SARL proposés par Legalstart

	STARTER	STANDARD	SUR MESURE
<b>Prix</b>	Aucun frais de dossier, uniquement le coût des frais administratifs (annonce légale et immatriculation)	129 € HT	à partir de 279 € HT + frais administratifs
<b>Prestations incluses</b>	Statuts constitutifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statuts constitutifs ;</li> <li>• Statuts constitutifs ;</li> <li>• validation du dossier constitutifs ;</li> <li>• traitement du dossier ;</li> <li>• validation du dossier ;</li> <li>• immatriculation ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statuts constitutifs ;</li> <li>• validation du dossier constitutifs ;</li> <li>• traitement du dossier ;</li> <li>• assurance anti-rejet de greffe ;</li> <li>• assistance Legalstart offerte pendant 30 jours puis 29,90 € HT par m</li> </ul>

## Quelles sont les prestations complémentaires disponibles sur ce site ?

En plus des [formalités de création de SARL](#), Legalstart propose un grand nombre de services.

Pour commencer, le site peut accompagner ses clients dans la création d'autres formes juridiques (EURL, SAS/SASU, entreprise individuelle, SCI).

**Bon à savoir :** Les clients peuvent également créer une association.

Par ailleurs, lorsque la société existe déjà, Legalstart dispose de services de gestion d'entreprise parmi lesquels :

- transfert de siège social ;
- changement d'activité ;
- transformation SARL en SAS ;

- changement de dénomination sociale ;
- mise en sommeil ;
- [dissolution d'entreprise proposé par Legalstart](#) et aussi la liquidation ;
- etc...

Enfin, on peut retrouver des prestations annexes relatives à la comptabilité des entreprises, ou encore à la protection de leurs créations (recherche d'antériorité, dépôt de marque...).

## Quel accompagnement pour les clients ?

En matière d'accompagnement, le site propose **soit un accompagnement ponctuel, soit des abonnements**.

L'accompagnement ponctuel s'adresse principalement aux entrepreneurs qui souhaitent se lancer mais qui se posent des questions importantes sur le fonctionnement ou le régime à choisir. Il consiste en un échange téléphonique de 30 minutes.

Quant aux abonnements, il en existe 3 sortes :

1. l'assistance ;
2. le service obligations juridiques ;
3. la gestion comptable.

## Création de SARL avec Legalstart : qu'en pensent les clients ?

Globalement, **les avis clients sont assez positifs** concernant la création d'une SARL avec Legalstart. Les principaux points mis en avant sont notamment :

1. la simplicité de la procédure ;
2. la réactivité des équipes ;
3. le délai de traitement du dossier.

Néanmoins, ces avis sont parfois contrebalancés par des soucis liés aux abonnements.

En termes de rapport qualité/prix et de formalités disponibles, Legalstart **satisfait encore la majorité de ses clients.**

[Créer une SARL](#) avec un prestataire spécialisé semble alors être une solution intéressante pour les entrepreneurs.

**Zoom** : Si vous souhaitez [créer votre SARL](#) sans avoir à réaliser toutes les formalités administratives vous-même, pensez à LegalPlace ! En tant que prestataire spécialisé, nous réalisons l'ensemble des démarches liées à la création de votre société. Pour ce faire, vous n'avez qu'à compléter un court formulaire en ligne et à joindre les pièces justificatives requises. Nos juristes formalistes s'occupent alors de votre dossier et se chargent de tout, de la génération des statuts à l'immatriculation.

A lire aussi:

- [Legalstart création EURL](#)
- [Legalstart création SAS](#)
- [Legalstart création SCI](#)

## FAQ

### Pourquoi créer sa SARL avec un prestataire spécialisé ?

Le recours à un prestataire en ligne tel que LegalPlace permet aux entrepreneurs de se décharger des formalités administratives liées à la création et à la gestion de leur entreprise. En effet, l'entrepreneuriat engendre des démarches assez lourdes et chronophages. Par ailleurs, certains aspects de la gestion d'entreprise méritent d'être pris en charge par des professionnels. C'est notamment le cas du juridique et de la comptabilité.

### Comment immatriculer son entreprise ?

Pour immatriculer son entreprise, l'entrepreneur a 2 options. Il peut : 1. déposer son dossier de demande d'immatriculation directement sur le guichet des formalités des entreprises ; 2. faire appel à un prestataire spécialisé dans les formalités de création d'entreprise comme LegalPlace et Legalstart. Une fois validé, le guichet unique transmet le dossier aux différentes administrations concernées. C'est l'administration

elle-même qui se charge d'immatriculer l'entreprise au registre national des entreprises (RNE), ainsi qu'au registre du commerce et des sociétés (RCS) lorsque son activité est commerciale.

## **Peut-on transformer une EURL en SARL ?**

Oui ! Il est tout à fait possible de transformer une EURL en SARL. En réalité, cette action revient simplement à accueillir un ou plusieurs nouveaux associés dans la société. En effet, l'EURL est la forme unipersonnelle de la SARL. Néanmoins, cette opération requiert une modification des statuts.